



Mise en place d'un financement obligataire d'un montant nominal maximum de 2M€ sous forme d'obligations avec bons de souscriptions d'actions attachés

Ormes, le 17 novembre 2025 – 20H00

Avertissement :

VERGNET a mis en place ce financement sous forme d'obligations avec la société HEXAGON CAPITAL FUND qui, après avoir reçu les actions issues de la conversion ou de l'exercice de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la Société.

Les actions, résultant de la conversion ou de l'exercice des titres susvisés, pourraient être cédées dans le marché à très brefs délais, ce qui pourrait créer une forte pression baissière sur le cours de l'action. Les actionnaires pourraient subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la Société, ainsi qu'une forte dilution en raison du grand nombre de titres émis au profit de la société HEXAGON CAPITAL FUND.

Les investisseurs sont invités à être particulièrement vigilants avant de prendre la décision d'investir dans les titres de VERGNET.

La Société rappelle que la présente opération de financement à caractère dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place. Les tableaux de suivi de conversion des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en vigueur sont publiés sur le site internet de la Société.

Les investisseurs sont notamment invités à prendre connaissance des risques afférents à ce type d'opérations, mentionnés dans le communiqué ci-dessous.

Vergnet (la « **Société** » ou l'« **Emetteur** ») annonce la mise en place d'un nouvel emprunt obligataire d'un montant maximum de 2 millions d'euros, composé de 2 000 obligations d'une valeur nominale de 1.000 euros chacune, qui pourront être émises au profit de Hexagon Capital Fund (l'« **Emprunt Obligataire** »).

Ce financement permettra à la Société de poursuivre son retournement commercial tout en poursuivant ses efforts de recherche de financement alternatifs moins dilutifs.

Siège social de la Société : 12 rue des Châtaigniers – 45140 Ormes, France

Investisseur : HEXAGON CAPITAL FUND, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 11-13 boulevard de la Foire - L1528 Luxembourg, immatriculée au Luxembourg sous le numéro B256017, (l'« **Investisseur** »). L'Investisseur n'est pas un prestataire de service d'investissement, il n'est titulaire d'aucun agrément et d'aucune autorisation particulière pour l'exercice de son activité qui n'est pas régulée.

Modalités de l'opération

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société qui s'est tenue le 30 septembre 2024, statuant conformément aux dispositions de l'article L.225-138 du Code de commerce, a consenti au Conseil



d'administration une délégation de compétence à l'effet d'émettre des titres financiers et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à une quotité du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes dont les fonds d'investissement.

Au cours de sa réunion du 17 novembre 2025, le Conseil d'administration de la Société, faisant usage de la délégation de compétence et des autorisations conférées aux termes de la 21^{ème} résolution de l'Assemblée Générale, a décidé l'émission des obligations avec BSA attachés et autorisé la conclusion du contrat d'émission du Financement OBSA (le « **Contrat d'Emission** »).

L'Investisseur s'est engagé à souscrire à 200 obligations dès le 17 novembre 2025.

Principales caractéristiques des obligations :

Ce financement prend la forme d'émissions d'un maximum de 2 000 obligations d'une valeur nominale de 1 000 euros.

La période de souscription des obligations s'étalerait du 17 novembre 2025 au 17 novembre 2026 inclus.

Les obligations arriveraient à échéance à l'issue d'un délai de vingt-quatre (24) mois à compter de leur date d'émission.

Elles porteraient un intérêt de douze (12) pourcents annuels, payable deux fois par mois.

Les obligations seraient amorties sur une base bi mensuelle pendant une durée de vingt-quatre (24) mois.

Le remboursement normal du nominal et des intérêts des obligations se ferait en nominal mais les porteurs d'obligations pourront avoir l'option d'exiger le remboursement en actions nouvelles ou existantes selon une formule de calcul déterminée dans le contrat d'émission en cas de survenance d'un cas de défaut.

En cas de défaut, le nombre d'actions remises sera déterminé par le cours de bourse de la Société avec une décote de 25%.

A chaque Obligation sera attaché un nombre de bons de souscription d'actions de la Société déterminé selon la formule suivante :

$$nBSA=500/vwapOS$$

Où :

nBSA = nombre de BSA attaché à une Obligation x,
vwapOS = prix moyen pondéré en fonction du volume du titre VERGNET sur le marché Euronext Growth Paris lors de la séance précédant la date de l'envoi du bulletin de souscription à une Obligation x.

Principales caractéristiques des BSA :



Un BSA donnerait ensuite le droit de souscrire à une action de la Société.

Le prix d'exercice d'un BSA serait égal à 120 % du prix moyen pondéré en fonction du volume du titre VERGNET sur le marché Euronext Growth Paris lors de la séance précédant la date de l'envoi du bulletin de souscription à l'Obligation à laquelle il était attaché.

Il est précisé que, pour les Obligations émises avant ou pendant la période de regroupement des titres de VERGNET qui s'ouvrira le 18 novembre 2025 et s'achèvera le 17 décembre 2025, le nombre de BSA liés à ces Obligations sera déterminé selon la formule de l'article 2.3 du contrat d'émission.

Incidences des émissions :

L'incidence du remboursement en actions des 2 000 obligations sur la participation dans le capital d'actionnaires détenant 1% du capital de la Société préalablement à l'exercice (calculs effectués sur la base de 9 343 822 112 actions composant le capital au 17 novembre 2025), serait la suivante :

	Participation de l'actionnaire en %
Avant remboursement des 2 000 obligations en actions	1,00 %
Après remboursement des 2 000 obligations en 26 666 666 666 actions ¹	0,25 %

¹ nombre d'actions issues de ce remboursement calculé en fonction du cours de bourse au 17 novembre 2025, soit 0,0001 €.

L'incidence du remboursement en actions des 2 000 obligations sur la quote-part des capitaux propres d'actionnaires détenant 1% du capital de la Société préalablement à l'exercice (calculs effectués sur la base de 9 343 822 112 actions composant le capital au 17 novembre 2025), serait la suivante :

	Quote-part des capitaux propres en €
Avant remboursement des 2 000 obligations en actions	-0.0025 €
Après remboursement des 2 000 obligations en 26 666 666 666 actions ¹	-0.0006 €

¹ nombre d'actions issues de ce remboursement calculé en fonction du cours de bourse au 17 novembre 2025, soit 0,0001 €.

Le calcul de l'incidence de l'exercice des BSA est impossible à cette date car le nombre de BSA attachés aux obligations ne pourra être calculé que sur la base du cours de bourse post regroupement, soit au plus tôt le 23 décembre 2025.



À propos de Vergnet SA

Le groupe Vergnet conçoit, fabrique, installe et distribue des solutions de production d'énergies renouvelables (éolien, solaire, hybride). Fort des technologies uniques qu'il a développées et brevetées, principalement les éoliennes anticycloniques, mais également l'Hybrid Wizard, un système intelligent pilotant en temps réel la part d'énergies renouvelables injectée sur le réseau électrique en garantissant sûreté et sécurité de fonctionnement, le Groupe est un expert des installations sur réseaux non-interconnectés en zones insulaires, cycloniques ou isolées.

Le Groupe a déjà installé 1.000 éoliennes et 402 MW toutes énergies confondues. Il est présent dans plus de 50 pays et regroupe 200 collaborateurs en 11 implantations.

Vergnet est coté sur Euronext Growth depuis le 12 juin 2007 (FR001400JXA2- ALVER). L'action Vergnet est éligible au PEA-PME.

À propos d'HEXAGON CAPITAL FUND

HEXAGON CAPITAL FUND est un fonds d'investissement luxembourgeois, de type RAIF et supervisé par la CSSF, lancé en 2021 qui finance les PME et ETI européennes en obligations, actions et obligations convertibles.

CONTACTS

Groupe Vergnet
Jérôme Gacoin
Président Directeur Général
investisseurs@vergnet.com

Aelium
Solène Kennis
vergnet@aelium.fr